



# Rapport de gestion 2010

Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle



## Editorial

### Message du président ad intérim du conseil du CNIP

Une année normale se divise en quatre saisons et, communément, débute par le printemps pour se terminer par l'hiver.

Vivaldi dans son œuvre « Les Quatre Saisons » a créé pour le printemps la pièce la plus dynamique, la plus joyeuse et la plus porteuse d'espoir.

Pour le CNIP, l'année 2010 a connu un long, très long hiver, suivi d'un printemps hésitant où les giboulées furent fréquentes, mais tout de même l'espoir renaissait, l'avenir se dégagait. Nous ne connûrent ni l'été, ni l'automne.

Malgré ces perturbations, vous les collaborateurs et collaboratrices avez rempli vos devoirs avec compétence et sérieux, vous avez plié, mais pas rompu. Que vous en soyez remerciés ici.

Ces désagréments passés, le dialogue constructif avec nos partenaires et nos autorités de tutelle rétabli, nous pouvons aborder 2011 à la saison d'été, saison d'abondance et de moisson. Les difficultés de 2010 passées, nous sommes maintenant plus forts pour reconstruire l'avenir de notre entreprise. Nous pouvons mieux affronter les difficultés, mieux éviter les écueils. Nous sommes conscients de nos forces et faiblesses. Merci à vous tous de votre confiance et de votre dynamisme. Je compte sur vous et vous pouvez compter sur moi.

P.-A. Storrer



## Organisation du CNIP

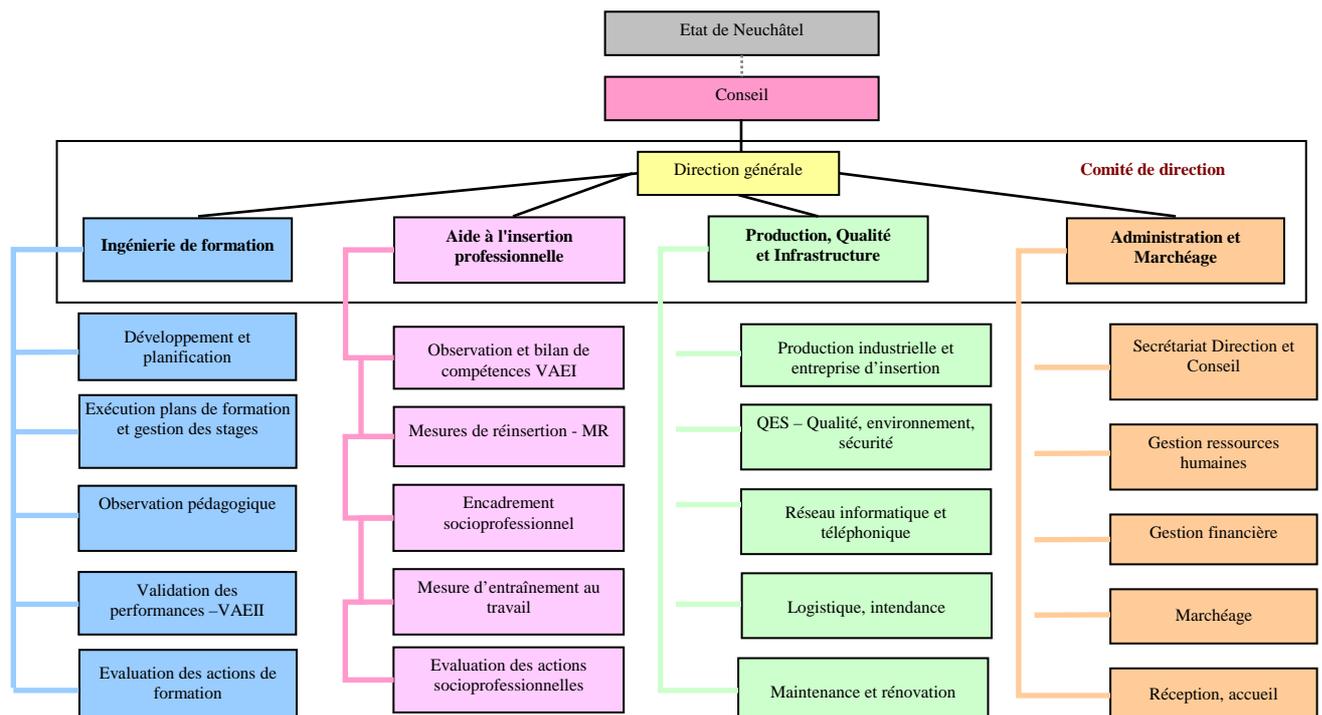
### Conseil du CNIP

M. Pierre-Alain Storrer, président a.l., industriel  
 M. Giorgio Ardia, secrétaire général BCN  
 M. Thierry Favre, administrateur délégué Patricmetal  
 M. Eric Flury, député  
 M. Patrick Herrmann, député  
 M. Daniel Huguenin-Dumittan, directeur CNIP  
 M. Pierre-Yves Kaelin, représentant du personnel CNIP  
 M. Jean-Charles Legrix, député  
 M. Jacques-André Maire, conseiller stratégique DECS  
 M. Yves Morel, économiste  
 M. Florian Serex, directeur Vaucher Manufacture  
 Mme Isabelle Weber, députée

### Direction du CNIP

M. Daniel Huguenin-Dumittan, directeur  
 Mme Véronique Gosteli, responsable administrative  
 M. Nicolas Pillonel, responsable de la formation  
 M. Willy Revel, responsable de la production

### Organigramme du CNIP



## Mission

Le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle est, au travers de sa loi (LCNIP, 414.231.0) un établissement autonome de droit public, doté de la personnalité juridique, spécialisé dans la réinsertion professionnelle des adultes peu ou pas qualifiés par des prestations de qualification professionnelle, de réadaptation professionnelle et de réorientation professionnelle Art. 2 LCNIP);

Il déploie principalement ses activités dans :

- le développement d'une mission d'observation/bilan de compétences permettant la reconnaissance et la mise en valeur des acquis (niveaux technique, social et scolaire),
- l'organisation de plans de formation modulaire et individualisé qui touchent les secteurs de l'industrie et de l'artisanat,
- le développement de partenariats industriels (production, stage) à disposition des apprenants durant leur parcours de formation;
- et, quand le besoin est démontré, un accompagnement socioprofessionnel.

Le CNIP offre, à plein temps ou en emploi, plusieurs domaines d'activités en observation/bilan de compétences, en formation et en entraînement au travail:

En pratique d'atelier:

- la mécanique/micromécanique conventionnelle ou CNC,
- l'électrotechnique,
- l'assemblage/soudage,
- le polissage et l'anglage horlogers,
- le contrôle,
- la logistique.

En appui théorique:

Pour appuyer la formation pratique en atelier ou permettre l'acquisition de connaissances supplémentaires, une structure de formation en théorie est également proposée dans différents domaines (mathématiques, français, informatique, aide à l'insertion, technologie).

Dans le cadre de ses activités, le CNIP collabore avec d'autres institutions, groupements actifs dans le domaine de la formation professionnelle et dans l'aide à l'insertion:

- il est membre du CEFNA où il siège au comité de direction,
- Il siège au sein de la Commission cantonale de formation professionnelle du domaine de la formation continue,
- il participe aux différents colloques du Département de l'économie,
- il est membre de la FSPM et de la COMEC.



## Les chiffres clefs

	2010	2009
<b>Journées de formation</b>	<b>19422</b>	<b>20629</b>
<b>Occupation moyenne (nb personnes)</b>	<b>84</b>	<b>98</b>
<b>Stagiaires en observation/bilan</b>	<b>146</b>	<b>218</b>
- OAI	65	53
- ORP	78	146
- Autres	3	19
<b>Arrivées en formation</b>	<b>85</b>	<b>102</b>
- OAI	15	19
- ORP	69	78
- Divers	1	5
<b>Personnes envoyées par leur entreprise ayant suivi une formation</b>	<b>94</b>	<b>91</b>
<b>Personnes privées ayant suivi une formation à la carte</b>	<b>9</b>	<b>11</b>
<b>Stages en entreprises</b>	<b>27</b>	<b>32</b>
<b>Collaborateurs-stagiaires de l'atelier Passerelle</b>	<b>51</b>	<b>36</b>
<b>Taux d'absentéisme des apprenants (%)</b>	<b>9</b>	<b>10</b>
<b>Taux de réinsertion (%)</b>	<b>37</b>	<b>21</b>

## Encadrement

Le CNIP comptait 33 collaborateurs (28.25 EPT) à la fin de l'année 2010.

Le personnel est composé de formateurs d'adultes, de préparateurs, de répondants sociaux ainsi que de personnes travaillant dans l'administration.

## Surfaces

Le CNIP occupe sur le site Dubied 5000 m<sup>2</sup> d'ateliers, de locaux administratifs et de locaux communs.



## Les faits marquants de l'année

- **Le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le CNIP change de statut.** Il devient un établissement autonome de droit public suite à la votation par le Grand Conseil de la nouvelle loi sur le CNIP du 1<sup>er</sup> avril 2009.

- Le nouveau système comptable MCH2 est introduit dans la nouvelle gestion financière du CNIP.
- On assiste à une baisse régulière des effectifs qui induit notamment plusieurs départs au sein de l'encadrement.
- Absence, contrairement à ce qui est prévu par la LCNIP, de tout contrat de prestations avec l'Etat permettant une définition claire des missions du CNIP.

### - Inauguration de l'atelier de décolletage-fraisage

Le 23 avril, un atelier de décolletage-fraisage est inauguré en collaboration avec les entreprises Tornos et Almac.

Doté de deux machines Almac et de deux machines Tornos ainsi que de tous les périphériques usuels permettant la programmation, le pré-réglage, l'usinage et le contrôle, l'atelier de décolletage-fraisage assure une formation complète qui fait que les compétences des personnes l'ayant suivie correspondent bien au marché.



### - Rénovation de presses

Le CNIP travaille en partenariat avec l'entreprise Valprécision sur un mandat de rénovation de presses confié par l'entreprise ETA.

### - Cours d'anglage

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, le CNIP a organisé en collaboration avec la Convention patronale de l'industrie horlogère un cours pour opérateur en anglage-main. Cette profession, qui demande un savoir-faire extrêmement délicat, n'est plus enseignée dans les écoles et les entreprises. Aujourd'hui pourtant, elle est indispensable pour l'horlogerie très haut de gamme.

12 participants ont suivi le cours d'une durée de 6 mois. Ce cours a débuté par 5 semaines de micromécanique et s'est poursuivi par des cours d'anglage-main complétés par des leçons de mathématiques et de technologie de la montre.



- **Une nouvelle convention a été signée avec l'Office AI** du canton de Neuchâtel sur des mesures de réinsertion (entraînement à l'endurance, entraînement progressif, et mesures de transition).

Par ailleurs, un groupe de travail réunissant des collaborateurs du CNIP ainsi que des collaborateurs de l'OAI a été constitué pour mettre en place de nouvelles prestations correspondant aux besoins particuliers de l'assurance invalidité.

Notamment, de nouvelles mesures en matière d'observation ont été mises en place : observation spécifique et observation/orientation.

- L'observation spécifique consiste à tester les compétences des personnes dans un domaine spécifique comme son nom l'indique par un stage d'une durée de 3 semaines au minimum. Cette analyse est effectuée à l'aide d'exercices pratiques dans l'atelier d'observation ou dans un atelier de formation. Cette observation fait l'objet d'un rapport.
- L'observation orientation se pratique durant un stage de 6 semaines dans l'atelier d'observation avec comme objectif une orientation et un projet professionnel au CNIP ou ailleurs.

### - Participation à des manifestations

Le CNIP a participé à différentes manifestations :

- Salon Habitat et Jardin à Lausanne, à l'invitation de Evologia, invité d'honneur
- Salon EPHJ-EPMT, à Lausanne
- Capa'cité à Neuchâtel (présentation du polissage et de l'anglage dans le stand de la Convention patronale de l'industrie horlogère)
- Comptoir du Val-de-Travers
- Rencontres avec milieux économiques



Salon EPHJ-EPMT



Salon Capa'cité

### - Renouvellement des certifications eduQua et ISO

Les certifications ISO 9001:2008 et eduQua ont été reconduites après les audits de renouvellement.



### - Site Internet

Le site internet [www.cnip.ch](http://www.cnip.ch) a été complètement retravaillé sur le fond et sur la forme.

## Finances

<b>BILAN</b>	<b>31.12.2010</b>
<b>ACTIF</b>	
PATRIMOINE FINANCIER	
<i>Disponibilités</i>	
Caisse	609.45
Banque (BCN)	38'944.17
<b>Total disponibilités</b>	<b>39'553.62</b>
<i>Créances</i>	
Débiteurs	277'921.40
Subventions à recevoir	300'000.00
<b>Total créances</b>	<b>577'921.40</b>
<i>Actifs de régularisation</i>	
Charges de biens, services et autres	3'500.90
Transferts du compte de résultats	9'000.00
<b>Total actifs de régularisation</b>	<b>12'500.90</b>
<i>Marchandises, fournitures et travaux en cours</i>	
Matières premières et auxiliaires	62'712.40
Matériel et fournitures	5'630.94
Travaux en cours	110'651.85
<b>Total Marchandises, fournitures et tr. en cours</b>	<b>178'995.19</b>
<b>Total patrimoine financier</b>	<b>808'971.11</b>
PATRIMOINE ADMINISTRATIF	
<i>Immobilisations corporelles du PA</i>	
Biens meubles PA	609'200.00
<b>Total patrimoine administratif</b>	<b>609'200.00</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1'418'171.11</b>
<b>PASSIF</b>	
CAPITAUX DE TIERS	
<i>Engagements courants</i>	
Créanciers CHF et Euro	316'226.30
<b>Total engagements courants</b>	<b>316'226.30</b>
<i>Engagements financiers à court terme</i>	
Prêt Etat	1'050'000.00
Part à court terme des dettes de leasing à long terme	94'333.16
<b>Total engagements financiers à court terme</b>	<b>1'144'333.16</b>
<i>Passifs de régularisation</i>	
Charges de personnel	201'334.95
Charges de biens et services	26'344.60
<b>Total passifs de régularisation</b>	<b>227'679.55</b>
<i>Engagements financiers à long terme</i>	
Contrat de leasing	39'688.55
<b>Total engagements financiers à long terme</b>	<b>39'688.55</b>
<b>Total capitaux de tiers</b>	<b>1'727'927.56</b>
CAPITAL PROPRE	
Capital propre	354'288.58
Résultat annuel	-664'045.03
<b>Total capital propre (découvert)</b>	<b>-309'756.45</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1'418'171.11</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

<b>CHARGES</b>	<b>2010</b>
<b>30 Charges de personnel</b>	
3000 Honoraires du Conseil	10'014.60
3010 Salaires du personnel administratif et exploitation	3'390'759.55
30101 Salaires pour vacances et heures	20'000.00
3011 Salaires non soumis	126'361.00
3050 Cotisations AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	320'318.85
3051 Cotisations patronales aux caisses de pensions	339'947.35
3053 Cotisations patronales aux assurances-sociales	4'678.35
30531 Remboursement indemnités journalières de l'assurance-accidents	-27'798.30
3055 Cotisations à la caisse de remplacement	17'483.60
3090 Formation et perfectionnement du personnel	10'449.35
3092 Subventions à recevoir	-300'000.00
3093 Frais de licenciements/décès	21'156.60
3094 Gratifications et primes	2'000.00
3099 Autres charges de personnel	2'244.85
<b>Total charges de personnel</b>	<b>3'937'615.80</b>
<b>31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b>	
3100 Matériel de bureau	26'163.25
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	402'298.77
<b>31011</b> Variation stock matériel d'exploitation, fournitures	65'060.01
3102 Imprimés, publications	5'444.35
3103 Littérature spécialisée, magazines (journaux)	563.00
3104 Matériel didactique	18'155.99
3107 Médecine scolaire	527.40
3108 Matières premières	70'899.20
<b>31081</b> Variation stock matières premières	-187.23
3109 Autres charges de matériel et de marchandises	1'916.10
3110 Machines et appareils de bureau	318.70
3111 Machines, mobilier et équipement	61'797.30
3120 Alimentation et élimination (Eau, gaz, électricité)	162'239.80
3130 Prestations de services de tiers	122'970.50
3132 Honoraires de conseillers externes	237'324.50
3133 Charges d'utilisation informatiques	53'456.00
3134 Primes d'assurances choses	11'988.10
3137 Impôts et taxes TVA	48'502.35
3144 Entretien des bâtiments	1'781.85
3150 Entretien de machines et appareils de bureau	4'069.05
3151 Entretien mobilier, machines, équipement	47'070.20
3158 Entretien informatique (matériel)	364.17
3160 Loyer et bail à ferme des biens-fonds	726'501.75
3170 Frais de déplacements et autres frais	18'229.30
3171 Manifestations et réceptions	6'122.20
3193 Achats réfectoire/caféteria	7'945.50
3194 Taxes téléphone (alarme-feu)	5'613.15
3195 Escomptes accordés sur achats	-260.28
3199 Autres charges d'exploitation	2'203.90
<b>Total charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b>	<b>2'109'078.88</b>
<b>33 Amortissements du patrimoine administratif</b>	
3300 Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	67'691.32
<b>Total amortissements du patrimoine administratif</b>	<b>67'691.32</b>
<b>34 Charges financières</b>	
3400 Intérêts passifs des engagements courants	12'819.00
3402 Frais de banque	472.97
3419 Pertes de change sur monnaies étrangères	13.43
<b>Total charges financières</b>	<b>13'305.40</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>6'127'691.40</b>

REVENUS	2010
<b>42 Taxes</b>	
4230 Frais d'écolage (écoles)	87'008.20
4231 Taxes de cours (entreprises)	187'839.50
4250 Ventes - travaux de sous-traitance	828'749.64
4260 Remboursements de tiers	586.10
4265 Escomptes - rabais sur ventes	-3'525.24
<b>Total taxe</b>	<b>1'100'658.20</b>
<b>43 Revenus divers</b>	
4306 Autres revenus d'exploitation	93'351.45
<b>Total revenus divers</b>	<b>93'351.45</b>
<b>44 Revenus financiers</b>	
4400 Intérêts des liquidités	220.80
4403 Différence de change	1'183.87
<b>Total revenus des intérêts</b>	<b>1'404.67</b>
<b>46 Dédommagements des collectivités locales</b>	
4613 Indemnités des assurances sociales publiques (A.I.)	818'362.00
4619 Indemnités LACI	2'375'262.90
<b>Total des revenus de transferts</b>	<b>3'193'624.90</b>
<b>463 Subventions des collectivités publiques et des tiers</b>	
4631 Subventions des cantons et des concordats	1'036'514.30
<b>Total subventions des collectivités publiques et de tiers</b>	<b>1'036'514.30</b>
<b>482 Contributions extraordinaires</b>	
4820 Contributions extraordinaires	38'092.85
<b>Total contributions extraordinaires</b>	<b>38'092.85</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>5'463'646.37</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-664'045.03</b>

**Flux de trésorerie**

<b>Activité d'exploitation</b>	<b>2010</b>
<b>Perte nette (résultat du compte de résultat)</b>	<b>-664'045.03</b>
+ Amortissements du patrimoine administratif	67'691.32
- Augmentation des créances	-577'921.40
- Augmentation des actifs de régularisation	-12'500.90
- Augmentation des marchandises, fournitures et travaux en cours	-178'995.19
+ Augmentation des engagements courants	316'226.30
+ Augmentation des passifs de régularisation	227'679.55
<b>Cash flow provenant de l'activité d'exploitation</b>	<b>-821'865.35</b>

<b>Activité d'investissement</b>	<b>2010</b>
<b>Dépenses</b>	<b>-676'891.32</b>
dont:	
- Immobilisations corporelles du PA	-676'891.32
<b>Cash flow provenant de l'activité d'investissement</b>	<b>-676'891.32</b>

**Besoin de financement** **-1'498'756.67**

<b>Activité de financement</b>	<b>2010</b>
+ Augmentation des engagements financiers à court terme	1'444'333.16
- Diminution des engagements financiers à court terme	-300'000.00
+ Augmentation des engagements financiers à long terme	39'688.55
+ Dotation nette en capital propre lors de l'autonomisation	354'288.58
<b>Cash flow provenant de l'activité de financement</b>	<b>1'538'310.29</b>

**Variation des disponibilités** **39'553.62**

**CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES**

N/RÉF.: 5.5.100.1.01 / DH &amp; MJ / cs

Neuchâtel, le 1<sup>er</sup> juin 2011**Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2010 du Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP), comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

***Responsabilité du Conseil***

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales incombe au Conseil. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

***Responsabilité de l'organe de révision***

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes

- 2 -

comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

**Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec le Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2).

Sans apporter de réserve à notre appréciation, nous attirons votre attention sur le fait que les comptes annuels du CNIP présentent un surendettement comptable aux valeurs de continuation.

**Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la Loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, et conformément à la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté que le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels n'était pas encore complètement documenté par écrit ni appliqué. En particulier, le processus de bouclage annuel ne fait pas encore l'objet d'une description écrite.

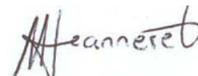
Selon notre appréciation, le système de contrôle interne n'est pas encore complètement conforme à la loi suisse, ce qui explique que nous ne puissions pas confirmer l'existence d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Contrôle cantonal des finances

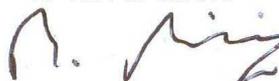


D. Haldimann  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



M. Jeanneret  
Expert-réviseur agréé

Le chef de service



M. Poirier  
Expert-réviseur agréé